

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des infrastructures de transport

Décision du 27 février 2020

relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la RN88 (section Le-Puy-en-Velay / Firminy)

NOR : TRET2006325S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier d'aout 2019 relatif au schéma directeur de signalisation de la RN 88 (section Le-Puy-en-Velay / Firminy) présenté par la DIR Massif-Central;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 17 janvier 2020.

Décident :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de la RN88 (section Le-Puy-en-Velay / Firminy), figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Massif Central, qui est chargé de son exécution.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 27 février 2020

La ministre de la transition écologique et
solidaire,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la
transition écologique et solidaire, chargé des
transports,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI